

66 rue Saint Julien - BP 10829
59508 DOUAI CEDEX
Tél. : 0 891 01 11 11 - Fax : 03 27 88 40 49
Internet : www.infogreffe.fr

THEMES

104 - 106 R de Paris
59300 VALENCIENNES

V/REF :

N/REF : 2011 B 630 / 2011-A-2314

Le Greffier du Tribunal de Commerce de Douai certifie qu'il a reçu le 14/10/2011,

P.V. d'assemblée du 17/12/2010

- Transformation en SARL
- Changement de dénomination en celle de SARL DE COMMISSAIRES AUX COMPTES BDL AUDIT

Acte S.S.P. en date du 17/12/2010

- Cession de parts

Acte S.S.P. en date du 17/12/2010

- Cession de parts

Acte S.S.P. en date du 17/12/2010

- Cession de parts

Acte S.S.P. en date du 17/12/2010

- Cession de parts

Acte S.S.P. en date du 17/12/2010

Acte S.S.P. en date du 17/12/2010

- Cession de parts

Statuts mis à jour

Concernant la société

SARL DE COMMISSAIRES AUX COMPTES BDL AUDIT
Société à responsabilité limitée
2bis chemin de la Blanchisserie
59400 Cambrai

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2011-A-2314 le 14/10/2011
R.C.S. DOUAI 389 221 763 (2011 B 630)

~~Fait à DOUAI le 14/10/2011,~~

Le Greffier

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'L' followed by a 'G' and a horizontal line.

SELARL DE COMMISSAIRES AUX COMPTES « BDL AUDIT »

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

Au capital de 268.920,00 Euros

Siège social : CAMBRAI (59400)

2Bis Chemin de la Blanchisserie

R.C.S. DOUAI 389 221 763

92D50035

Greffé du Commerce DOUAI
59500 (nord)

Dépôt n°:

Le :

Le Greffier :

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2010

L'an DEUX MILLE DIX, le dix sept décembre, à 10 Heures,

Les associés de la société « **SELARL DE COMMISSAIRES AUX COMPTES « BDL AUDIT »** », Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée, au capital de DEUX CENT SOIXANTE HUIT MILLE NEUF CENT VINGT EUROS (268.920) Euros, divisé en 17.640 parts sociales égales, dont le siège social est à CAMBRAI (59400) – 2Bis Chemin de la Blanchisserie, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au bureau de Valenciennes, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Arnaud L'HERMINE, propriétaire de 3.170 parts sociales,
- Madame Isabelle TARANNE, propriétaire de 3.170 parts sociales,
- Monsieur Alain FONTAINE, propriétaire de 3.170 parts sociales,
- La Société dénommée « HOLDING E.V. », propriétaire de 3.169 parts sociales, Représentée par Monsieur Eric VANNESTE en sa qualité de gérant de la société,
- La Société dénommée « AUDIT CPC », propriétaire de 3.169 parts sociales, Représentée par Monsieur Patrick CHAVALLE en sa qualité de gérant de la société,
- Monsieur Patrick CHAVALLE, propriétaire d'une part sociale,
- Monsieur Eric VANNESTE, propriétaire d'une part sociale,
- Monsieur Frédéric DELMART, propriétaire d'une part sociale,
- Monsieur Cyrille LANGUILLE, propriétaire d'une part sociale,
- La Société dénommée « AUDIT EXPERT », propriétaire de 894 parts sociales, Représentée par Monsieur Frédéric DELMART en sa qualité de gérant de la société,
- La Société dénommée « AUDIT CONSEIL CL », propriétaire de 894 parts sociales, Représentée par Monsieur Cyrille LANGUILLE en sa qualité de gérant de la société,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

EV
J
a
f
C
R

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer, tant à titre ordinaire qu'à titre extraordinaire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Arnaud L'HERMINE, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Mise à jour de l'article 7 des statuts suite à des projets de cession de parts sociales et sous condition suspensive de leur réalisation,
- Renonciation au statut particulier des Sociétés d'exercice libéral à responsabilité limitée,
- Mise à jour des statuts corrélative,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée ;
- le projet de statuts mis à jour.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir rappelé que l'article 12-1°) des statuts de la Société prévoit en son alinéa 1, que les parts sont librement cessibles entre associés, et connaissance prise des projets ci-après :

- Projet de Monsieur Alain FONTAINE de céder deux cent seize (216) parts sociales lui appartenant dans la Société, portant les numéros 8.403 à 8.618 inclus, à la société AUDIT CONSEIL CL, déjà associée,

Handwritten signatures and initials at the bottom right of the page.

- ~~Projet de la société AUDIT CPC de céder deux cent seize (216) parts sociales lui appartenant dans la Société, portant les numéros 1.652 à 1.867 inclus, à la société AUDIT CONSEIL CL, déjà associée,~~
- Projet de la société HOLDING E.V. de céder cent huit (108) parts sociales lui appartenant dans la Société, portant les numéros 9.607 à 9.714 inclus, à la société AUDIT CONSEIL CL, déjà associée,
- Projet de Monsieur Arnaud L'HERMINE de céder deux cent seize (216) parts sociales lui appartenant dans la Société, portant les numéros 16.038 à 16.253 inclus, à la société AUDIT EXPERT, déjà associée,
- Projet de Madame Isabelle TARANNE de céder deux cent seize (216) parts sociales lui appartenant dans la Société, portant les numéros 12.079 à 12.294 inclus, à la société AUDIT EXPERT, déjà associée,
- Projet de la société HOLDING E.V. de céder cent huit (108) parts sociales lui appartenant dans la Société, portant les numéros 9.499 à 9.606 inclus, à la société AUDIT EXPERT, déjà associée,

décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive des cessions de parts ci-dessus projetées, de mettre à jour comme suit l'article 7 des statuts :

ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 268.920 Euros, divisé en 17.640 parts sociales égales, entièrement souscrites et libérées, numérotées de 1 à 17.640, attribuées comme suit :

- à Monsieur Arnaud L'HERMINE ----- 2.954 parts
Portant les numéros 21 à 30, 13.094 à 16.037,

- à Madame Isabelle TARANNE ----- 2.954 parts
Portant les numéros 4.871 à 6.771, 11.182 à 11.769, 11.771 à 12.078,
11 à 20, 17.052 à 17.198,

- à Monsieur Alain FONTAINE ----- 2.954 parts
Portant les numéros 12.653 à 13.093, 31 à 471, 6.772 à 8.402,
4.430 à 4.870,

- à la société HOLDING E.V. ----- 2.953 parts
Portant les numéros 10.298 à 11.181, 17.199 à 17.639, 3.990 à 4.429,
9.858 à 10.297, 16.826 à 17.051, 8.977 à 9.498,

- à Monsieur Eric VANNESTE ----- 1 part
Portant le numéro 11.770

6

- à Monsieur Cyrille LANGUILLE ----- 1 part
Portant le numéro 9.857

- à Monsieur Frédéric DELMART ----- 1 part
Portant le numéro 17.640

- à la société AUDIT CPC ----- 2.953 parts
Portant les numéros 1 à 10, 472 à 1.651, 2.227 à 3.989,

- à Monsieur Patrick CHAVALLE ----- 1 part
Portant le numéro 2.226

- à la société AUDIT CONSEIL CL ----- 1.434 parts
Portant les numéros 8.403 à 8.976, 2.155 à 2.225, 9.607 à 9.856,
1.652 à 2.083, 16.719 à 16.825

- à la société AUDIT EXPERT ----- 1.434 parts
Portant les numéros 16.470 à 16.718, 2.084 à 2.154, 12.079 à 12.652,
16.038 à 16.469, 9.499 à 9.606

TOTAL égal au nombre de parts composant le capital social ----- 17.640 parts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de la gérance et dans un souci d'harmonisation et de simplification de structure, après qu'il lui ait été rappelé que le 1^{er} alinéa de l'article L.822-9 du Code de commerce dispose que :

« Les fonctions de commissaire aux comptes sont exercées par des personnes physiques ou des sociétés constituées sous quelque forme que ce soit »,

décide de renoncer au statut particulier de Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée tel que prévu par l'article 1^{er} de la Loi du 31 décembre 1990.

En conséquence, à compter de la présente décision, la société continuera d'exister et de fonctionner sous la forme de droit commun de la Société à Responsabilité Limitée et sera régie par les dispositions du Livre deuxième et du Livre huitième du Code de commerce, toutes les autres dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment celles relatives à l'exercice de la profession de commissaire aux comptes en société ainsi que par ses statuts.

a 

4 


~~A ce titre, l'assemblée générale constate que les conditions suivantes requises par l'article L.822-9~~
du Code de commerce pour l'exercice de la profession de commissaire aux comptes en société
sont réunies à savoir notamment :

- Les trois quarts des droits de vote de la société sont détenus par des commissaires aux comptes ou des sociétés de commissaires aux comptes inscrits sur la liste prévue à l'article L.822-1 du Code de commerce,
- Les fonctions de gérant de la société sont assurées par des commissaires aux comptes inscrits sur la liste prévue à l'article L.822-1 du Code de commerce.

L'objet, le siège, le capital, la durée et la date de clôture de l'exercice social de la société demeurent inchangés.

La dénomination sociale sera désormais la suivante : SARL DE COMMISSAIRES AUX COMPTES « BDL AUDIT » à la place de SELARL DE COMMISSAIRES AUX COMPTES « BDL AUDIT ».

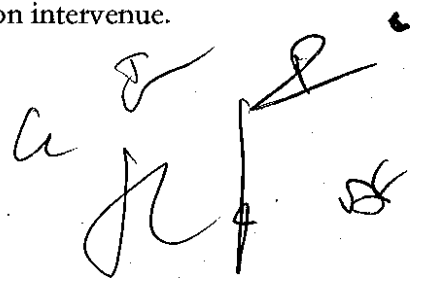
La gérance de la société continuera d'être assurée par :

- Monsieur Arnaud L'HERMINE,
Demeurant à VALENCIENNES (59300) 26 Rue de Mons
- Madame Isabelle TARANNE,
Demeurant à VALENCIENNES (59300) 13 Place Froissart
- Monsieur Patrick CHAVALLE
Demeurant à FAMARS (59300) 6 Allée Jules Mousseron
- Monsieur Alain FONTAINE,
Demeurant à CAMBRAI (59400) 15 Boulevard Vauban
- Monsieur Frédéric DELMART,
Demeurant à VALENCIENNES (59300) 16 Rue Charles Brard, Rés. Flore, Entrée A1
- Monsieur Cyrille LANGUILLE,
Demeurant à CAMBRAI (59400) 15 Bis Rue de Noyon
- Monsieur Eric VANNESTE,
Demeurant à VALENCIENNES (59300) 37 Rue de la Villette

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de procéder à une refonte globale des statuts afin de les adapter à la modification intervenue.



L'Assemblée générale, approuve article par article le texte des statuts modifiés et dont un exemplaire restera annexé au présent procès verbal.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales de publicité et notamment, conformément à l'article R.822-82 du Code de commerce de requérir la modification de son inscription sur la liste établie pour le ressort de la Cour d'appel de DOUAI auprès de la commission régionale d'inscription compétente.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants et les associés présents ou représentés.

Enregistré à : POLE ENREGT -SIE VALENCIENNES VAL DE SCARPE

Le 09/02/2011 Bordereau n°2011/291 Caso n°9

Enregistrement : 125 €

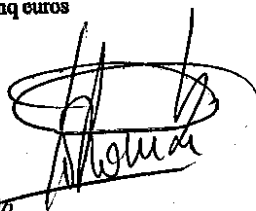
Pénalités :

Total liquidé : cent vingt-cinq euros

Montant reçu : cent vingt-cinq euros

L'Agent

L'Agent d'Administration
Principal
Stéphan PIOTROWSKI



28